



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2009

BULLETIN N° 141

74^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DES PRÉSENTS	4
ORDRE DU JOUR	5
COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	8
ADOPTION DU BULLETIN n° 140	10
AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS	10
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	10
↪ Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008	10
↪ compte-rendu des décisions prises par le bureau du 24 novembre 2009 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008	11
↪ Rapport de controle concession 2008 pour la distribution publique de gaz	11
↪ Rapport de controle de la concession 2008 pour la distribution publique d'électricité	11
<input type="checkbox"/> Délibérations	15
↪ Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2010 (budget principal et budgets annexes)	15
↪ Décision modificative n°2 au budget principal 2009	16
↪ Décision modificative n°1 au budget annexe 2009 – réseau chaleur de La-Tour de-Salvagny	16
↪ Décision modificative n°1 au budget annexe 2009 réseau chaleur de Sathonay-Camp	17
↪ Compétence optionnelle "éclairage public" révision des contributions	17
QUESTIONS DIVERSES.....	20
DELIBERATIONS.....	20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ CRAPONNE, MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2009
--

Le mercredi 9 décembre 2009 à 18h45, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 2 décembre 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à l'espace culturel Éole à Craponne.

Secrétaire de séance : Monsieur DUHESME

Nombre de délégués en exercice 112
Nombre de délégués titulaires présents 56
Nombre de délégués suppléants présents 9
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 2
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 67

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :

B. DUPONT (titulaire de Sathonay Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (Sathonay-Camp)

C. DUBOS (titulaire de Saint Priest) donne pouvoir à G.L. DEVINAZ (Villeurbanne)

Assistent à la réunion :

Monsieur CORON, Directeur Général des Services

Madame VALANTIN, Responsable des services administratifs

Mesdames DIEUDONNÉ, FIASSON, MOREL, PASQUIER, ROSSET, SALIGNAT et THORAL,
Messieurs ESCUDER et FLAMMARION services administratifs

Monsieur GAILLARD, Responsable service Dissimulation des réseaux

Mademoiselle BLACHIER, Messieurs BAS, FOURNEAU, MOUYON et SUNÉ services
Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Monsieur DESBOUIS, Responsable Concessions

Madame HENNET, Responsable service Energies

Madame FERRET, Messieurs CORON, ENJOLRAS, LESGUILLONS service Énergies

ETAT DES PRÉSENTS

Délégués présents à la séance (x), absents excusés (e)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS		
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS	A. BONY
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS	C. MOGAVERO
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU	A. KHEDER
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLE	X	J-P. PERRET	R. VENDITTI
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS	E. BOURSEY
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE		G. SOUY	X	B. DIALINAS	C. PRESLE
Chaponost	R. DEGUELDRE	e	J-C. KOHLHAAS	X	A. GUERRIER	A. GERON
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX	P. FAYOLLE
Charly	J. TOUILLON		M-L. RUE		M. GUERRIERI	X
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL	P. DUMONT
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	e	J. CARTIER	X	J. DUPUIS	D. GAIDIER
Communay	G. BELLEVILLE	X	J-P. CHONE	X	G. BARDENET	C. GAMET
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET	X	L. BESSON	X
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE	X	J-P. GANDELIN	E. MATHIAS
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN	C. SANTINELLI
Dardilly	J-F. FARGIER		J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX	G. LAMY
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER	F. ROUSSET
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE	E. VITAL-DURAND
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS		M. ATHANAZE	H. ZAYANI
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	C. VERGNAIS
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	X	A. ESCOURROU	X	L. FILLOUX	C. DESSUS
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE	L. BOISSON
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON	M. RIGOUDIS
Genay	M. GHANEM	e	S. CROZE	X	G. MICHAUD	B. GAUTHIER
Grigny	R. BALME		D. ROYER	e	A. PIGEON	A. DARTOIS
Irigny	G. RONY		P. BOSGIRAUD	X	G. ROBIN	X
Limonest	L-P. TARDY		J-L. BARBIER	e	C. PITANCE	A. MARQUES
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET	P. BERARD
Montanay	M. SEIGNER	e	J-P. BERNARD	e	C. ESCOFFIER	P. DESGOUTTE
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON	J-P. BESSON
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD		B. CHRETIN	P. RACHAS
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI		P. LE GALL	G. TRANCHARD
Pierre-Bénite	D. DELEAZ	X	P. FARNIER	X	B. CHENANI	D. CHIZAT
Poleymieux-au-Mt-d'Or	C. PILLONEL		D. POSNER	e	S. ULRICH	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI	J. BERARD
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE		N. FERBER		G. JEGO	X
St-Cyr-au-Mt-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS	J. WELKER
St Didier-au-Mt-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS		E. DEBARD	C. BASSET
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	X	C. BEN LEMBAREK	J. POZZI
St-Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAUT	D. LAFAURE
St-Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON	X
St-Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL	Y. LAROYE
St-Priest	C. DUBOS	e	W. PLAZZI		F. BOTTURA	G. VEYRON
St-Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG	P. CHALAMET
St-Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE	P. TEXEIRA
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET		M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON	M. BARLET
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU	A. LAVEUR
Sathonay-Village	M. MOIROUD	X	C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	R. KREMER
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO	M. FRANCOIS
Ternay	R. VILLEJOBERT	X	D. GIRARD		B. MINASSIAN	Pierre GAUTIER
La-Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGES		J. DEBORD	X	S. HOUDEAU	X
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON	
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA	e	H. THIVILLIER	S. HAMDIKEN-LEDESERT
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN	R. BERNARD
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG	H. BRAVO
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER	G. DE BERNARDIS

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 140 du 30 septembre 2009 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2009-12-09/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008
 - C-2009-12-09/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 24 novembre 2009 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008
 - C-2009-12-09/03 • Rapport de contrôle concession Gaz
 - C-2009-12-09/04 • Rapport de contrôle concession Électricité
- Délibérations :
 - C-2009-12-09/05 • Autorisation d'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2010 ;
 - C-2009-12-09/06 • Décision modificative n°2 au budget principal 2009
 - C-2009-12-09/07 • Décision modificative n°1 au budget annexe 2009 Réseau de chaleur La Tour de Salvagny ;
 - C-2009-12-09/08 • Décision modificative n°1 au budget annexe 2009 Réseau de chaleur Sathonay-Camp;
 - C-2009-12-09/09 • Compétence optionnelle « éclairage public » : révision des contributions
- Questions diverses.



La séance est ouverte à 18h45 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- La séance est ouverte.

M. ABADIE, Président.- Nous allons commencer la réunion du comité.

Auparavant, je vais laisser la parole à M. GALLIANO, qui nous reçoit dans sa charmante commune, pour nous la présenter un peu.

C'est une commune très dynamique. J'ai le plaisir de travailler avec mon ami Alain, et je sais tous les efforts qu'il fait pour que cette commune soit agréable. Il vous expliquera que c'est une commune qui a une expansion très importante, qui subit aussi les aléas que nous avons tous dans nos communes, de transit et autres.

Je lui laisse la parole.

M. GALLIANO.- Tout d'abord, bienvenue à Craponne. Le Président Abadie avait hésité un moment venir à Craponne, mais je vous assure qu'il a fait le bon choix en vous disant de venir ici pour cette assemblée.

Craponne, beaucoup connaissent.

Pour situer les choses : 9 kilomètres à l'ouest de Lyon, aux contreforts des Monts du Lyonnais. La dernière commune en allant à l'ouest du Grand Lyon. Nous comptons 9 000 habitants. Lorsque j'ai été élu maire en 1989, il y en avait 6 000.

Nous avons un mix sympathique entre ville et campagne : une ville mais au bord de la campagne. Il suffit de voir, quand vous prenez votre vélo le dimanche et que vous traversez Craponne pour aller dans les Monts du Lyonnais, les magnifiques randonnées que l'on peut faire.

Nous avons un habitat à la fois diffus à la périphérie et plus centralisé, notamment avec la loi SRU que nous avons tous connue depuis 2000, qui densifie les centres-villes. En gros, notre plan d'urbanisme c'est : 15 mètres en plein centre-ville avec la centralité d'immeubles. Après on descend à 12 mètres, pour descendre ensuite à 9 mètres et protéger les deux rivières qui traversent Craponne : le Ratier et l'Yzeron. Donc une centralité, et de plus en plus on éclaircit en allant à la périphérie.

Une ville active au point de vue des commerces, puisque nous avons 150 commerces et l'un des plus gros marchés du Rhône après Lyon et Villefranche : 160 chalands viennent tous les samedis. On draine 40 000 ménages de tout l'ouest lyonnais. Bien évidemment, à partir de là, tous les banquiers sont aussi installés à Craponne.

À côté des commerces, 70 artisans également.

Et nous avons environ 75 entreprises : des grosses entreprises, c'est Mérieux, avec le siège Mérieux, Mérieux International et le premier laboratoire d'Europe, le deuxième du monde. Des entreprises moyennes et des petites.

L'histoire de Craponne est très récente. Craponne a 170 ans. On appartenait auparavant à Grézieu-la-Varenne, et on a réussi à obtenir notre indépendance depuis 170 ans.

Nous sommes la commune la plus grosse de l'ouest lyonnais, avec plus de 9 000 habitants, et on approche peu à peu des 10 000, mais la plus petite en surface puisqu'avec 470 hectares, alors que la plupart des communes autour font 2 500/2 600.

Nous sommes petits, mais cette histoire de Craponne reflète un peu les mutations économiques que nous avons connues.

Craponne est située à 9 kilomètres de Lyon. Que s'est-il développé ?

Comme nous avons un bon air, nous sommes situés à 275 mètres d'altitude, on envoyait à Craponne tous les enfants de la bourgeoisie lyonnaise qui étaient malades, et les autres également, qu'il fallait « retaper ». À partir de là, que s'est-il passé ? À ce moment-là il n'existait pas les Pampers, c'étaient des couches, donc on lavait les couches ici. Et les parents tous les

samedis venaient voir leur enfant, et ils voyaient qu'on lavait leurs couches. Et ils ont dit : « Cela ne vous ennuerait pas si on monte notre linge personnel, vous le lavez, et le samedi suivant on le reprend ? ».

C'est ainsi qu'est née la blanchisserie de Craponne. On a eu au début du XXème jusqu'à 275 blanchisseurs. Un centre de la blanchisserie très important, qui s'est automatisé peu à peu.

Nous avons eu la naissance de l'entreprise Gladel, qui exportait dans le monde entier. Je les connaissais bien quand j'étais petit. Ils allaient constamment en URSS à ce moment-là, et vendaient dans le monde entier. Et peu à peu, avec la mécanisation, la blanchisserie est passée, il ne doit plus en rester que deux aujourd'hui. Donc cette industrie est passée.

Mais d'autres sont arrivées. Les vélos Follis. Vous tous qui faites du vélo, pour la plupart d'entre vous, vous êtes trop jeunes, mais ceux de ma génération ont couru avec des vélos Follis. Follis a eu jusqu'à 250 personnes employées ici. On a eu Forestier, de nombreux titres mondiaux, des championnats de France, etc. Mais de même, avec la concurrence asiatique, ils n'ont plus été compétitifs, et Follis a fermé.

Et qu'est-ce qui est venu ? Rappelez-vous, quand on était jeunes et que l'on dansait avec les jeunes filles, sur quelle musique ? Avec Teppaz. Teppaz a pris le relais, avec eux aussi 260 personnes. Et là encore, avec les concurrences asiatiques, japonaises et autres, Teppaz n'a pu tenir et a dû fermer.

Personnellement avec mon équipe, nous sommes allés sur les nouvelles phases économiques, essentiellement les biotechnologies, les sciences de la vie, d'où aider Mérieux à s'implanter et à se développer à Craponne. Et aujourd'hui, après la blanchisserie, après les vélos Follis et après Teppaz, ce sont les sciences de la vie avec BioMérieux.

Cela montre un peu l'histoire de notre ville.

Pour résumer : nous avons 3 800 emplois à Craponne. Pour 9 000 habitants, ce n'est pas mal. Nous avons la chance d'avoir un taux de chômage plus bas que la moyenne nationale.

Et enfin, cerise sur le gâteau : nous avons 73 associations. Donc il se passe toujours quelque chose à Craponne. Tous les week-ends il y a des fêtes. Des fêtes traditionnelles : la Fête des Classes, une fois par an les classes se réunissent, c'est la grande fête au village, toutes les décades de zéro à 100 ans.

Le 8 décembre au soir, grâce à une certaine organisation qui s'appelle, je crois, le SIGERLy, c'était magnifiquement illuminé hier... (Rires). Vive le SIGERLy ! Je n'ai pas osé dire que vous veniez tous aujourd'hui, il y aurait eu des manifestants pour vous féliciter !

Donc une ville sympathique à vivre.

Je suis maire depuis 1989, et j'ai participé à tout ce changement de ma ville, qui était une commune quand j'étais tout jeune et qui aujourd'hui est devenue une petite ville. Mais on a quand même cette qualité de vie avec ce poumon vert de l'ouest Lyonnais.

Vous venez plutôt par un temps médiocre, maussade et la nuit. Cela vous donnera envie de revenir la journée, pour vos achats le samedi matin sur le grand marché, et le dimanche sur votre vélo pour monter dans les Monts du Lyonnais.

Merci d'être venus, merci Président d'avoir choisi Craponne pour cette assemblée.

Je vous souhaite une bonne réunion, et continuez bien sur la bonne voie de nous amener toujours vos lumières, c'est important pour nous.

(Applaudissements).

M. ABADIE, Président.- Merci, mon cher Collègue.

Monsieur le Maire va nous quitter car, ainsi qu'il nous l'a dit, Craponne est déjà une petite ville, et quand on est maire dans une commune, on a beaucoup d'obligations et on essaye de participer au maximum de choses, souvent d'ailleurs au détriment de nos vies familiales.

Quelques rappels avant de commencer.

Je vous informe que nous avons un nouveau délégué suppléant à Grigny :

- M. André DARTOIS remplace M. Mamar DJERORO.

Le prochain comité aura lieu le 10 février 2010. Nous vous préciserons l'endroit ultérieurement. J'ai une candidature de Saint Romain au Mont d'Or, il faudra vérifier si la date convient à la commune.

▪ **Désignation du secrétaire de séance**

M. ABADIE, Président.- Le secrétaire de séance est M. DUHESME.

Nous avons des absents excusés. (*Lecture de la liste des personnes excusées*).

Ont donné pouvoir : (*Lecture des pouvoirs*).

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
--

M. ABADIE, Président.- (*Lecture du compte rendu d'activités*).

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 24 novembre 2009
- Le Bureau restreint s'est réuni les 6, 13, 20, 27 octobre, les 3, 10, 17 et 24 novembre, le 1^{er} décembre 2009,
- 12 octobre 2009 : Rencontre avec le Maire de Saint Cyr. Point sur les travaux de la commune.
- 22 octobre 2009 : Rencontre avec Madame le directeur général des services et Monsieur le directeur des services techniques de Caluire (EP)
- 10 et 17 novembre 2009 : Réunions chaufferie bois de Sathonay Camp, avec le service Énergies
- 16 novembre 2009 : Rendez-vous avec Mle TAILLARDAT de la Préfecture et M. BRECHARD du SYDER en vue de la réunification des 2 syndicats (SIGERLY/SYDER)
- 25 novembre 2009 : Visite de la chaufferie bois de La Tour de Salvagny
Conférence "Les engagements de la France pour 2020 - la réponse du SIGERLY" à La Tour de Salvagny
- 27 novembre 2009 : Réunion avec GrDF et Monsieur ABAD (député européen) -
Thèmes abordés : la taxe carbone, la réforme des collectivités territoriales (Métropolisation), la réforme de la taxe professionnelle
- 1^{er} décembre 2009 : SE38 : rencontre des Présidents des syndicats d'énergie de Rhône-Alpes sur le thème "les relations des syndicats

d'énergie avec eRDF".

- 7 décembre 2009 : FORCLUM : fête des lumières
- 8 décembre 2009 : Réunion avec les responsables de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny

Voilà pour l'ensemble de l'activité.

Je reviens sur le rendez-vous avec Melle TAILLARDAT et M. BRÉCHARD du SYDER pour vous informer du petit avancement par rapport à la réunification SIGERLY/SYDER.

Nous avons décidé de mettre en place une commission paritaire SIGERLY/SYDER. Logiquement elle aurait dû se mettre en place d'ici la fin de l'année, mais je crois que là nous sommes mal partis, vu la date d'aujourd'hui, et d'ici la fin de l'année, les fêtes de Noël et du Jour de l'An. Je pense que ce sera en début d'année prochaine. D'ailleurs la réunion est à l'initiative du SYDER et devra se dérouler dans leurs locaux.

Au cours de cette réunion, j'ai demandé à préciser quels étaient un peu les rétro-plannings, à savoir : quand on souhaitait cette réunification. Je rappelle que le SYDER était favorable pour qu'elle ait lieu en 2014, au moment du renouvellement de l'ensemble des membres de nos syndicats.

Il me semblait d'ailleurs, nous en avons discuté entre nous, que la date n'était pas très judicieuse. D'abord, parce que c'est très loin, et lorsqu'on voit des dates lointaines, on a tendance à négliger le travail qu'il faut faire pour y arriver. Je peux vous dire que le travail de rapprochement est considérable, sur tous les niveaux. J'aurai l'occasion d'y revenir ultérieurement.

J'ai proposé que l'on fasse ce rapprochement avant 2014. Je rappelle qu'en 2014, au-delà des élections dans les communes, nous risquons d'être confrontés à la métropolisation, des modes de scrutin différents, etc. Donc on a dit : ce n'est peut-être pas bon, car les élus voudront attendre d'être élus dans les nouveaux fonctionnements, et ensuite se poseront des questions pour être élus dans les syndicats, s'ils existent toujours. Donc je préfère que l'on anticipe.

Nous avons convenu que l'on essaierait de régler ce rapprochement au moins en 2012. 2012, c'est dans deux ans, mais c'est très proche. Il nous faudra énormément travailler là-dessus.

Je n'irai pas plus loin. On a abordé de nombreuses questions, la problématique des compétences, la problématique de la représentativité : devons-nous passer par les communautés de communes ou le Grand Lyon ? Plein de choses. La réforme des statuts. La réforme aussi des contributions. De nombreux sujets importants.

Je pense que la commission paritaire qui va se réunir aura énormément de travail. Bien entendu, chaque fois que cette commission va se réunir, les travaux de la commission vous seront rapportés, d'abord au Bureau qui validera les différents points, et vous seront après proposés pour validation pour avancer dans cette démarche. Je pense que chaque fois que nous allons avancer, ce sont des points importants qui remettent fondamentalement en cause le fonctionnement de notre syndicat : les compétences optionnelles, les compétences obligatoires, etc. Je n'entrerai pas dans ce détail.

Je vais terminer là pour ce compte rendu d'activités.

Avez-vous une question ? Nous aurons l'occasion de travailler de là-dessus.

ADOPTION DU BULLETIN n° 140

M. ABADIE, Président.- Je n'ai eu aucune observation.

Une remarque ou un détail qui nous aurait échappé ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Abstention ?

Le bulletin n°140 du 30 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

Délibérations pour acte :

M. ABADIE, Président.- Je dois vous donner lecture pour prendre acte des différentes délibérations qui ont été prises.

C-2009-12-09/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 20.

Arrêté n° 2009-10-06-M/001

Je rappelle qu'il avait été convenu que nous procéderions au renouvellement de nos véhicules par période de 3 ans. Nous en avons discuté en Bureau, nous avons montré à l'époque l'avantage de changer les véhicules sur 3 ans, parce qu'il y a récupération de TVA et que c'est à partir de cette date que les valeurs des véhicules baissent très vite. Je n'entre pas dans les détails, nous avons convenu de cette forme d'acquisition.

Une question avait été posée au Bureau pour savoir s'il n'était pas plus avantageux de les prendre en leasing. On avait expliqué à la personne concernée. Nous aurons l'occasion de revenir car les choses évoluent dans ce monde-là, et peut-être que d'autres dispositions pourront être prises.

C-2009-12-09/02

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 24 NOVEMBRE 2009
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 21.

(Lecture des délibérations prises par le Bureau : B-2009-11-24/01 à B-2009-11-24/13).

☞ **B-2009-11-24/05** Avenant n°1 à la convention relative à la participation de France TELECOM aux travaux de dissimulation de réseaux

Cet avenant est très favorable pour le Syndicat, puisque nous sommes passés d'une participation de 51 % à 82 %. C'est intéressant. Même chose pour l'avenant avec NUMERICABLE.

Voilà une avancée intéressante dans ce domaine. Je rappelle pour mémoire que pendant très longtemps, on avait bloqué beaucoup de dossiers de travaux avec France Télécom parce qu'on avait des difficultés à obtenir les conditions que nous souhaitions.

Voilà pour l'ensemble des décisions prises par le Bureau.

C-2009-12-09/03

**RAPPORT DE CONTROLE CONCESSION 2008
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 22.

C-2009-12-09/04

**RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2008
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 23.

▪ **Rapports de contrôles concessions Gaz et Électricité**

M. ABADIE, Président.- Nous allons maintenant vous présenter deux rapports : le rapport de contrôle de la concession Gaz et le rapport de contrôle de la concession Électricité.

C'est la première fois que nous le faisons. Je rappelle que jusqu'à présent, chaque année nous avons l'habitude de vous présenter les comptes rendus d'activité des concessionnaires, qui continuent bien sûr chaque année, mais le service Concessions, notamment le service de contrôle, a pu faire un travail plus profond.

Je vais laisser la parole à M. DESBOUIS qui va nous expliquer en quelques mots en quoi ont consisté ces rapports et ce que nous avons demandé auprès des concessionnaires, une liste

importante de documents, parce que depuis de nombreuses années nous les demandions. Nous devenons un peu plus formels et un peu plus exigeants dans ce domaine.

M. DESBOUIS (Responsable du service Concessions).- Bonjour à tous.

Je vais vous présenter les rapports de contrôle. Ce sont les premiers rapports de contrôle, comme l'a souligné M. ABADIE, qui ont été réalisés en interne par les Concessions.

C'est le fruit d'un travail collectif, et je voudrais remercier spécialement la contribution de :

- M. DEGUELDRE, Vice-président aux concessions,
- M. Yves CORON,
- Mlle Élodie ROSSET, chargée de mission au sein du SIGERLy, pour la collecte de ces informations et la synthèse également de toutes ces données,
- Mme Sandrine VOLLAND, agent du contrôle,
- Mlle Caroline PASQUIER, chargée de communication au SIGERLy, pour la mise en forme de ces documents pour les fournir à l'imprimeur.

C'est un travail assez important, puisqu'il a nécessité environ 400 heures de travail pour l'électricité et 240 heures pour le rapport du gaz.

Nous avons aussi la partie édition de ces documents. Nous allons les diffuser assez largement. Nous avons prévu d'en produire 100 exemplaires par rapport. Ce qui coûte la somme de 480 euros hors taxes pour 100 éditions d'un rapport, soit 960 euros au total.

Nous allons diffuser ces documents à tous les maires des communes du SIGERLy. Nous allons les diffuser également à ERDF et à GrDF, aux syndicats d'énergie voisins de Rhône-Alpes, à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), également au Grand Lyon et à la Ville de Lyon.

Ils seront téléchargeables sur le site Internet du SIGERLy très prochainement. Je pense que l'on pourra le faire d'ici la fin de la semaine. Et nous aurons une information via le Flash'info du SIGERLy.

Pour les sources et les informations, nous avons collecté une banque de données auprès d'ERDF et de GrDF. Nous avons demandé les fichiers informatiques. Nous avons collecté toutes les informations que nous avons sur les comptes rendus des concessionnaires gaz et électricité depuis 2001 jusqu'à 2008. Un travail très important.

Ensuite, auprès d'ERDF et de GrDF, nous avons construit un relationnel depuis début 2007. Nous organisons des réunions trimestrielles avec eux, où on parle de toute l'activité de la concession gaz et électricité, des réclamations, des données patrimoniales et des comptes rendus d'activités de concession à produire.

Je voudrais signaler également qu'il y aura une évolution au niveau de la FNCCR, à laquelle nous sommes adhérents depuis le mois d'avril dernier. La FNCCR va mettre en place un observatoire national des collectivités organisatrices de la distribution.

En fait, chaque syndicat départemental ou chaque collectivité alimentera cet observatoire, ce qui nous permettra de faire des comparatifs avec d'autres syndicats de taille identique, avec un statut urbain équivalent. C'est assez intéressant pour nous, cela nous permettra de progresser encore un peu plus.

Le contenu des rapports gaz et électricité. Je ne les passerai pas en détail (vous les avez eus par courriel je crois), ils ont été diffusés à tous les membres du comité.

► Pour la partie électricité, on va regarder le sommaire et les sujets traités. Nous avons :

- Le mot du Président.
- Le rôle du SIGERLy, surtout en matière de contrôle de concession.
- Nous avons listé l'état du patrimoine de la concession, l'état des lieux du patrimoine physique. Ce sont les données au 31 décembre 2008 puisque c'est bien le rapport de 2008.
- Les travaux des concessionnaires, avec des sous répertoires.
- Les aspects comptables, qui sont importants au niveau de la concession.
- La protection de l'environnement également.
- Les services rendus aux usagers.
- Les consommations sur la concession, la qualité de la fourniture et les services au client.

Le but aussi de ces rapports de contrôle est de veiller à la bonne application des obligations des concessionnaires en matière de service public de l'énergie.

Et nous avons une conclusion à ce rapport de contrôle.

Cela débouche sur un certain nombre d'interrogations.

Il nous manquait beaucoup d'informations ; nous allons en faire part à ERDF et GrDF. Vous avez un document qui est joint à ce sommaire et qui est le constat du contrôle.

Nous avons listé tout ce qui nous manquait au niveau des informations pour la concession, pour pouvoir exercer un contrôle optimum. Je ne vais pas tout relire. Comme vous le voyez, il y a beaucoup de données manquantes. Nous allons nous attacher à les collecter prochainement auprès des concessionnaires.

► Je vais passer maintenant à la partie gaz, pour voir tous les dossiers qui ont été traités. Nous avons :

- L'état également du patrimoine de la concession.
- L'état des lieux du patrimoine physique de la concession, qui concerne tous les linéaires de réseau.
- L'évolution du réseau, avec les travaux réalisés par le concessionnaire.
- Les aspects comptables : le patrimoine comptable du réseau gaz.
- La sécurité et la qualité de fourniture de gaz, qui est un domaine aussi très important.
- L'aspect maintenance du concessionnaire.
- La continuité de fourniture.
- L'aspect service rendu aux usagers, avec l'évolution du nombre des points de livraison, l'évolution de l'énergie consommée. Plusieurs thèmes. Les enquêtes de satisfaction et les actions menées par le Syndicat.

Et cela débouche sur une conclusion du rapport de contrôle et également sur des demandes auprès de GrDF en matière de données manquantes.

Nous avons à peu près la même liste d'informations à collecter auprès de GrDF. Nous devons en avoir une page recto verso. Il y a encore du travail.

Les conclusions : actuellement, pour les orientations, le SIGERLy a voulu mener une politique de contrôle en continu de la concession. C'est du contrôle journalier, avec des opérations ponctuelles aussi chez les concessionnaires.

Il faut savoir qu'il existe des expertises. Des missions d'expertise peuvent être externalisées auprès d'experts-comptables. C'est beaucoup plus approfondi que ce que l'on mène actuellement, mais cela coûte aussi beaucoup plus cher. Il faut savoir qu'en 2000, cela a été réalisé sur le gaz, et c'est tout de même une mission qui a coûté 45 000 € au Syndicat. On imagine que si on fait la même chose en électricité, cela coûterait environ 100 000 € par opération. Et si on voulait le faire annuellement, vous imaginez ce que cela représenterait.

Nous sommes plutôt sur cette politique-là. Cela nous permettra aussi de nous spécialiser et de bien connaître le sujet sur le contrôle de concession.

Nous avons déjà des contacts avec d'autres syndicats, notamment le SIPPAREC, la périphérie de Paris. Il y a beaucoup de communes similaires, c'est un syndicat urbain.

Les actions futures du service concessions auprès des concessionnaires à l'issue de ce contrôle : nous allons saisir officiellement ERDF et GrDF par lettre recommandée. Nous allons leur demander de nous fournir ces compléments d'information.

Nous allons organiser avec eux des réunions spécifiques sur ce thème des contrôles. Nous allons essayer d'obtenir toutes ces informations. Une fois que nous aurons obtenu toutes ces informations, nous ferons une synthèse de l'ensemble. Et nous demanderons éventuellement des actions correctives auprès d'ERDF et de GrDF.

C'est un premier rapport. Nous avons déjà une trame, ce qui en fait était le plus lourd à produire. Et pour les années suivantes, nous allons gagner beaucoup de temps avec ce support que nous avons actuellement.

Comme le compte rendu d'activité des concessionnaires, nous avons prévu par voie de délibération de demander au comité d'en prendre acte. Je vais donner la parole à M. Abadie pour la suite.

M. ABADIE, Président.- Avant de prendre acte de ces contrôles et de nous autoriser à demander un certain nombre d'informations, avez-vous des questions ?

J'ai vu que cela avait été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués, mais je ne sais pas si vous avez eu le temps de l'examiner. On vous l'a dit, les maires vont recevoir un document.

M. FARAMIN (Dardilly).- Concernant la satisfaction des clients. Par exemple, pour le gaz, on s'adresse au transporteur du gaz. Mais au niveau de la qualité du gaz, si c'est un fournisseur qui approvisionne, qu'est-ce qui se passe pour le client ?

En fait, il y a un problème de frontière.

Même chose pour EDF : si Poweo ne remplit pas ses engagements, que se passe-t-il ?

M. ABADIE, Président.- Je rappelle que les concessionnaires, que ce soit pour le gaz ou l'électricité, ont l'obligation de contrôler la nature de la marchandise qui circule dans les réseaux. C'est une obligation. Rien n'empêche après d'aller vérifier de nouveau la qualité de la fourniture. Vous avez vu déjà, c'est le premier contrôle que l'on fait en interne, le nombre de questions posées.

Cette question, on pourra la revoir car nous avons aussi le comité consultatif des usagers que l'on doit mettre en place. Et c'est à ce niveau-là je pense que nous aurons des questions sur la problématique de la qualité et la quantité fournies.

Aujourd'hui nous nous sommes plutôt attachés au réseau lui-même. Je peux vous dire que ce n'est pas facile d'avoir des réponses. Au niveau des structures nationales, je vous rappelle que notamment pour l'électricité, on a plusieurs groupes : Lyon Métropole, Vienne Pays de Rhône, et Pays de l'Ain Beaujolais. Avoir, ne serait-ce qu'à la maille du Syndicat, les éléments, n'est pas évident. D'ailleurs, quand on a les comptes rendus d'activité, les chiffres sont un peu mélangés. On a des chiffres nationaux, des chiffres régionaux, des chiffres par centre. Donc nous avons de grosses difficultés à obtenir les bons chiffres.

Cela s'améliore. On ne va pas dire qu'il n'y a pas d'amélioration, mais on doit aller encore plus loin, car c'est notre rôle de vérifier que la concession que nous avons est de qualité.

Je rappelle que le contrat de concession, notamment quand on arrive dans le milieu de la concession et vers la fin, il faut être très vigilant pour voir si les investissements ou les réserves pour investissement sont suffisantes pour garantir un réseau en bon état.

D'autres questions ?

Je vous demande de prendre acte.

Merci à toute l'équipe qui a travaillé. Je réitère au nom du Bureau et de vous-mêmes nos remerciements pour ce travail considérable qui a été fait. Vous l'avez entendu : 400 heures d'un côté et 240 heures de l'autre, c'est un travail sérieux qui a été fait, très en profondeur.

□ Délibérations

C-2009-12-09/05

<p style="text-align: center;">AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)</p>

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Confère délibération page 24.

M. ABADIE, Président.- Nous continuons, en parlant maintenant finances.

M. DEVINAZ, Vice-président.- La première délibération est pour nous permettre de fonctionner en 2010. Et dans la délibération, vous avez des explications qui nous permettent de fonctionner.

Nous avons trois possibilités qui nous permettent de fonctionner avant de voter le budget, elles sont rappelées. Je vais relire celle qui fait l'objet du vote ce soir. Elle ne peut être appliquée que sur l'autorisation de l'organe délibérant, c'est-à-dire nous, pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite que l'on ne peut pas dépasser : un quart de ce que l'on avait dans le budget de l'an passé, c'est-à-dire celui de 2009.

Ce qui figure derrière moi correspond à ce que l'on vous demande en autorisation. Et si vous prenez la somme budget 2009 divisée par 4, normalement on doit retrouver les sommes qui sont demandées en autorisation.

(Lecture du budget principal. Lecture du budget annexe pour La Tour de Salvagny. Lecture du budget annexe Photovoltaïque).

Pas de question ou de remarque ? Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2009-12-09/06

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2009

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Confère délibération page 25.

M. DEVINAZ, Vice-président.- Nous étions partis sur le principe d'un tableau, de façon à suivre mieux les choses. Cela correspond aux dépenses d'investissement, et après, vous aurez les recettes d'investissement.

Cela correspond à des travaux que l'on a faits pour des villes qui ne nous ont pas délégué l'éclairage public.

(Lecture de la Décision Modificative n°2 : dépenses et recettes d'investissement et dépenses et recettes de fonctionnement)

Nous avons eu un peu plus d'activités que prévu, et les 50 000 €uros qui figurent sur la première ligne correspondent à des contractuels que nous avons été dans l'obligation soit d'embaucher, soit de prolonger.

Les 9 200 €uros, c'est ce que nous avons voté au dernier comité, où nous avons accepté, pour La Tour de Salvagny, de prendre sur le budget principal le déficit lié au fait que deux partenaires du chauffage de La Tour de Salvagny n'ont pas été jusqu'au bout de la logique. Si j'ai bien écouté ce qu'a dit le Président sur son rapport d'activités, il a pris son bâton de pèlerin pour faire en sorte que l'on nous rembourse.

Les trois tableaux sont la redistribution de ce que je viens de dire d'une façon plus globale.

Souhaitez-vous des précisions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2009-12-09/07

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE 2009 –
RÉSEAU CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Confère délibération page 26.

M. DEVINAZ, Vice-président.- En ce qui concerne le budget annexe, décision modificative n°1 pour le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny, vous verrez apparaître la somme de 1 800 €uros. Comme on a acheté du tuyau et que l'on en avait en trop, plutôt que de se le faire voler sur le chantier, on a revendu le tuyau et nous en avons tiré 1 800 €uros. C'est donc la somme que vous voyez apparaître, si je ne me suis pas trompé.

Et vous voyez apparaître ce que nous avons décidé la dernière fois, c'est-à-dire les 9 200 €.

Voici le tableau récapitulatif.

Y a-t-il des demandes d'explication ? Non.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2009-12-09/08

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE 2009
RÉSEAU CHALEUR DE SATHONAY-CAMP**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Confère délibération page 30.

M. DEVINAZ, Vice-président.- Les 1 800 € correspondent à du gaz que l'on n'a pas acheté.

Et après, on a des réaffectés. Et dans la réaffectation, une partie correspond à un coût de personnel, cela doit être les 40 €, et une partie entre dans les dotations aux amortissements.

Vous l'avez en section investissement, on doit retrouver une partie des 1 800 €. Et après, vous avez le tableau récapitulatif.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

C-2009-12-09/09

**COMPÉTENCE OPTIONNELLE "ÉCLAIRAGE PUBLIC"
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS**

(Mise à jour de la délibération C2008-12-09/03)

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 32.

M. ABADIE, Président.- Nous allons parler de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

Comme chaque année, nous devons mettre en place les contributions auprès des communes. Et pour l'éclairage public, nous avons souhaité procéder à une révision de cette contribution sur une partie.

Je rappelle d'abord que cette contribution est basée sur plusieurs éléments, à savoir : la contribution fixe, avec une quote-part en fonctionnement et une quote-part en investissement.

Bien entendu la quote-part investissement n'est pas touchée. C'est surtout sur la partie fonctionnement que nous souhaitons faire une modification.

Pourquoi ? On rappelle que cette compétence, cette quote-part porte sur plusieurs points : la puissance installée, la couverture en éclairage public de la commune, et le nombre d'habitants sur la commune.

Je rappelle qu'elle concerne l'achat d'énergie, la maintenance et l'entretien de tous ces réseaux d'éclairage public mis à disposition du syndicat.

Je vous rappelle la formule qui avait été validée :

$$QPf = 330 \times P_{installée} + 31 \times \tau_{ptlum / hab} \times Nb_{hab} + (2 \times \tau_{ptlum / hab} \times Nb_{hab})$$

Je rappelle que cette formule, on part du prix réel et on le ramène aux points lumineux, de façon à avoir un prix qui soit le même pour tout le monde.

Les modifications qui vous sont proposées :

Je rappelle que les prix de l'achat d'énergie ont bougé et que nous n'avions pas depuis bougé la formule. On rappelle que ces frais ont augmenté de 1,9 % déjà en date du 15 août. Ils n'ont pas été pris en compte dans les mois passés.

Je rappelle que si l'énergie n'augmente pas, beaucoup de petites prestations annexes qui n'étaient pas comptées maintenant, nous sont facturées. Notamment, nous avons maintenant des frais supplémentaires qui nous sont facturés par les prestataires pour améliorer la lisibilité de la consommation et de la facturation. Tout simplement des frais de facturation.

Enfin, les 2 Euros, c'est pour la mise en place de la cartographie de l'éclairage public, que l'on avait dit que l'on mettrait en œuvre et que l'on voudrait mettre en place dès 2010.

La proposition qui vous est faite est de tenir compte de ces éléments. Par rapport à la formule que vous aviez avant, c'est juste le 330 qui se change en 337. Le reste est inchangé dans la formule.

Y a-t-il des questions-là dessus ?

J'avais proposé, pour éviter de revenir chaque fois qu'il y a une évolution du prix de l'électricité, et nous savons malheureusement que l'électricité va évoluer dans le temps, qu'éventuellement on réfléchisse à une formule indexée, qui tienne compte du coût.

Nous nous sommes dit que plusieurs facteurs allaient énormément évoluer.

Le premier, bien sûr, c'est le tarif régulé : est-ce que le tarif régulé sera conservé ou non ?

Dans le cadre de la fusion des deux syndicats, comment va-t-on fixer la contribution ? Dans l'autre syndicat, ce ne sont pas les mêmes formules utilisées. Il y a aussi la volonté de la Préfecture de voir évoluer ce type de contribution.

La taxe locale sur l'électricité, rappelez-vous, et j'avais été prudent, on vous avait dit qu'il faudrait peut-être l'incorporer. J'avais dit : « Attendons qu'elle se mette en place ». Elle devait être mise en place en 2010. Vous savez que le gouvernement, malgré la pression de l'Europe pour la mettre en place, n'a pas souhaité le faire cette année. Il a déjà assez de souci avec la taxe professionnelle. Donc ce sera sûrement reporté à 2011. Mais je pense que nous le verrons revenir.

Nous nous sommes dits : appliquons la formule telle que nous l'avions avec la variation indiciaire de l'achat d'énergie, et nous aurons l'occasion de retravailler cette formule dans le futur.

Y a-t-il des questions ?

M. CARTIER (Collonges au Mont d'Or).- Avons-nous une idée de ce que cela représente pour chaque commune en pourcentage, pour pouvoir dire et faire un petit compte rendu rapide lors des Conseils municipaux ?

M. ABADIE, Président.- Sur l'ensemble ?

M. CARTIER (Collonges au Mont d'Or).- Sur cette modification : les 7 € sur les 330, multipliés par tout le reste, qu'est-ce que cela représente globalement à l'échelle d'une commune ?

M. ABADIE, Président.- C'est fonction bien sûr du nombre de points lumineux. En fait, c'est juste l'achat d'énergie qui est passé de 330 à 337. En fonction du nombre de points lumineux, vous multipliez par le nombre de points lumineux et vous avez votre différentiel.

Une commune qui a énormément de points lumineux, cela lui fait un montant plus élevé, mais ramené à l'échelle du montant de contribution qu'elle payait. Pour tout le monde, c'est la même augmentation. Mais c'est vrai qu'il faut regarder. C'est important.

D'autres questions ?

M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).- Dans le même sens, ne pourrait-on pas avoir un tableau par commune ?

M. ABADIE, Président.- On vous le fera passer, mais tant que cela n'avait pas été voté, on ne pouvait pas anticiper.

M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).- Nous avons des budgets à préparer, et il serait intéressant de le savoir.

M. ABADIE, Président.- D'accord.

Vous allez le retrouver dans la contribution.

Reprenez le tableau qui avait été voté, et vous ajoutez 2 € sur la colonne qui correspond à la puissance installée. Ce n'est pas sur le montant global mais sur la partie achat d'énergie.

M. MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or).- Il me semble, mais je fais appel à ma mémoire pour répondre à la question de M. le délégué de Dardilly tout à l'heure, qu'à EDF il avait été dit que c'est le réseau de distribution qui est responsable de la qualité. Notamment par exemple en ce qui concerne l'électricité, les variations de tension et les variations de fréquence, c'est le réseau distributeur qui doit ajuster. Je pense que pour le gaz, c'est la même chose.

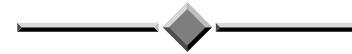
Je ne sais pas s'il y a des représentants de l'Électricité de France ou de Gaz de France ici, mais il me semble que le responsable de la qualité est le distributeur.

M. ABADIE, Président.- Tout à l'heure j'ai bien dit qu'il y avait deux parties, que c'était bien leur rôle de le vérifier. Rien ne nous empêche de vérifier aussi à un moment donné.

Je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Des abstentions ? Une abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.



QUESTIONS DIVERSES

Néant

M. ABADIE, Président.- Le comité est terminé, merci de votre participation.

(La séance est levée à 19h40).

DELIBERATIONS

C-2009-12-09/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je rends compte au Comité des décisions que j'ai été amené à prendre depuis la réunion du comité du 30 septembre 2009 :

☞ **Arrêté n° 2009-10-06-M/001**

Déclaration d'infructuosité de la consultation pour le lot C « fourniture de produits lavants » du marché n° 09-01 de fournitures de bureau (marché à procédure adaptée).

☞ **MAPA** : signature du marché à bons de commande 09-01, reconductible trois fois pour les lots A et B :

- lot A, « fournitures de bureau » avec la société CORPORATE EXPRESS, groupe STAPLES pour un montant annuel H.T. compris entre 4 000,00 € et 12 000,00 € ;
- lot B, « papier et enveloppes » avec la société TEIC GV, pour un montant annuel H.T. compris entre 2 000,00 € et 5 000,00 €.

☞ **MAPA** : signature du marché réservé à bons de commande 09-02, reconductible trois fois, pour l'achat de « produits lavants », avec l'entreprise adaptée ANTILOPE, pour un montant annuel H.T. compris entre 600,00 € et 1 000,00 €.

☞ **MAPA** : signature du marché pour l'acquisition de 6 véhicules (Twingo) avec RENAULT pour un montant de 65 729,93 € TTC déduction faite du bonus écologique.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE de ces décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2009

Date d'affichage : 17/12/2009



C-2009-12-09/02

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 24 NOVEMBRE 2009
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 24 novembre 2009, en application de la délibération n° C_2008-06-25/07 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2009-11-24/01	Règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules de services
B-2009-11-24/02	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la ville de Millery pour la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public - rue des Geltines
B-2009-11-24/03	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la ville de St Didier au Mont d'Or pour la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public - avenue du Commandant Israël
B-2009-11-24/04	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la ville de St Genis Laval pour la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public - avenue Foch (entre Gadagne et la gendarmerie)
B-2009-11-24/05	Avenant n°1 à la convention relative à la participation de FRANCE TELECOM aux travaux de dissimulation de réseaux
B-2009-11-24/06	Avenant n°2 à la convention relative à la participation de NC NUMERICABLE aux travaux de dissimulation de réseaux
B-2009-11-24/07	Avenant n°2 à la convention relative à la participation de NUMERICABLE aux travaux de dissimulation de réseaux
B-2009-11-24/08	Contrat d'aménagement de gare : halte de La Tour de Salvagny
B-2009-11-24/09	Convention de raccordement des abris voyageurs et panneaux d'information de 2 m ² au réseau d'éclairage public - SIGERLY/GRAND LYON/Société J.C. DECAUX S.A.
B-2009-11-24/10	Convention de reversement de la TLE avec la Société Nationale d'Électricité et de Thermique (SNET)
B-2009-11-24/11	Études énergétiques de diagnostics d'éclairage public - demandes de subventions auprès de l'ADEME
B-2009-11-24/12	Avenant n°3 à la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage ville de Vénissieux - Maison des associations Boris Vian - Installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 24 novembre 2009 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2009

Date d'affichage : 17/12/2009



C-2009-12-09/03

RAPPORT DE CONTROLE CONCESSION 2008 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz SIGERLy en vigueur depuis le 30 mars 1994, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, [...] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2008 de la concession pour la distribution publique de gaz SIGERLy a été présenté par le responsable du service concession du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 1^{er} décembre 2009,

Considérant la liste des demandes d'informations complémentaires issue de ce rapport de contrôle et annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2008 de la concession pour la distribution publique de gaz du SIGERLy adressé par courriel le 3 décembre 2009 aux 112 membres, délégués titulaires, du comité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE :
 - des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2008,
 - de la liste des demandes d'informations complémentaires dont sera saisi le concessionnaire.



C-2009-12-09/04

**RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2008
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, [...] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2008 de la concession pour la distribution publique d'électricité SIGERLy a été présenté par le responsable du service concession du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 1^{er} décembre 2009,

Considérant la liste des demandes d'informations complémentaires issue de ce rapport de contrôle et annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2008 de la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLy adressé par courriel le 3 décembre 2009 aux 112 membres, délégués titulaires, du comité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

➤ **PREND ACTE :**

- des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2008,
- de la liste des demandes d'informations complémentaires dont sera saisi le concessionnaire.



**AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, avant le vote du budget primitif 2010, afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat, il est demandé aux membres du Comité d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon les tableaux ci-dessous :

Budget Principal

Chapitre	Intitulé	Budget 2009	Autorisation 2010
20	Immobilisations incorporelles	46 668,42 €	11 660 €
21	Immobilisations corporelles	134 825,17 €	33 700 €
23	Immobilisations en cours	28 264 681,01 €	7 060 000 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	481 526,05 €	120 380 €

Budget annexe La Tour de Salvagny

Chapitre	Intitulé	Budget 2009	Autorisation 2010
23	Immobilisations en cours	89 050,77 €	22 260 €

Budget annexe Photovoltaïque

Chapitre	Intitulé	Budget 2009	Autorisation 2010
21	Immobilisations corporelles	819 183,95 €	204 790 €
23	Immobilisations en cours	315 774,01 €	78 940 €

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon les tableaux ci-dessus.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2009

Date d'affichage : 17/12/2009



C-2009-12-09/06

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2009

Conformément à l'instruction M14, il est demandé aux membres du Comité de décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2009 du Budget Principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n° 2 (en gras les opérations nouvelles, en non gras les virements de crédits et en italique les opérations d'ordre).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes.

• Dépenses d'investissement

Nature	Libellé	Montant
458117	Opération d'investissement sous mandat ST GENIS LAVAL avenue Foch	+ 30 000,00 €
458118	Opération d'investissement sous mandat MILLERY rue des Geltines	+ 13 250,00 €
458119	Opération d'investissement sous mandat St Didier rue du Commandant Israël	+ 199 000,00 €
2315 (23)	Travaux en cours	+ 90 000,00 €
Total		332 250,00 €

• Recettes d'investissement

Nature	Libellé	Montant
458217	Opération d'investissement sous mandat ST GENIS LAVAL avenue Foch	+ 30 000,00 €
458218	Opération d'investissement sous mandat MILLERY rue des Geltines	+ 13 250,00 €
458219	Opération d'investissement sous mandat St Didier rue du Commandant Israël	+199 000,00 €
2762 (27)	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	+ 50 000,00 €
024	Produits des cessions	+ 40 000,00 €
Total		+ 332 250,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses de fonctionnement

Nature	Libellé	Montant
64131 (012)	Rémunérations	+ 50 000,00 €
678 (67)	Autres charges exceptionnelles	+ 9 200,00 €
Total		+ 59 200,00 €

• Recette de fonctionnement

Nature	Libellé	Montant
757 (75)	Redevance fermiers, concession	+ 76 000,00 €
7474 (74)	Subvention des communes	- 16 800,00 €
Total		+ 59 200,00 €

BUDGET 2009 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 Vue d'ensemble du budget voté par nature (montants en €uros)

Section d'investissement

Libellé		Budget primitif + Report	Propositions nouvelles DM2	Total budgétaire
Dépenses d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	8 875 969,59	0,00	8 875 969,59
020	Dépenses d'investissement imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	2 254 200,00	0,00	2 254 200,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	13 163 000,00	0,00	13 163 000,00
20	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	46 668,42	0,00	46 668,42
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles	134 825,17	0,00	134 825,17
23	Immobilisations en cours	28 264 681,01	+ 90 000,00	28 354 681,01
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	481 526,05	+ 242 250,00	723 776,05
Total dépenses d'investissement		53 265 870,24	+ 332 250,00	53 598 120,24
Recettes d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement	5 172 206,99	0,00	5 172 206,99
024	Produits des cessions	50 000,00	+ 40 000,00	90 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 000,00	0,00	86 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 254 200,00	0,00	2 254 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 832 311,50	0,00	11 832 311,50
13	Subventions d'investissement	695 660,00	0,00	695 660,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 934 000,00	0,00	29 934 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 712 200,00	+ 50 000,00	2 762 200,00
4582	Opérations pour compte de tiers	529 291,75	+ 242 250,00	771 541,75
Total recettes d'investissement		53 265 870,24	+ 332 250,00	53 598 120,24

BUDGET 2009 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
Vue d'ensemble du budget voté par nature (montants en €uros)

Section de Fonctionnement

Libellé		Budget primitif + Report	Propositions nouvelles DM2	Total budgétaire
Dépenses de Fonctionnement				
011	Charges à caractère général	5 494 081,85	0,00	5 494 081,85
012	Charges de personnel	1 694 500,00	+ 50 000,00	1 744 500,00
014	Atténuations de Produits	9 900 000,00	0,00	9 900 000,00
023	Virement à la section d'investissement	5 172 206,99	0,00	5 172 206,99
042	Opérations d'ordre entre section	86 000,00	0,00	86 000,00
65	Autres Charges de gestion courante	1 545 000,00	0,00	1 545 000,00
66	Charges financières	1 865 000,00	0,00	1 865 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	+ 9 200,00	10 200,00
Total dépenses de Fonctionnement		25 757 788,84	+ 59 200,00	25 816 988,84
Recettes de Fonctionnement				
002	Virement de la section de fonctionnement	1 407 513,24	0,00	1 407 513,24
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	301 750,00	0,00	301 750,00
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
74	Dotations et participations	10 493 525,60	- 16 800,00	10 476 725,60
75	Autres produits de gestion courante	3 515 000,00	+ 76 000,00	3 591 000,00
76	Produits financiers	10 000,00	0,00	10 000,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	20 000,00
Total recettes de Fonctionnement		25 757 788,84	+ 59 200,00	25 816 988,84

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget Principal 2009 du SIGERLY.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2009

Date d'affichage : 17/12/2009



**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE 2009 –
RÉSEAU CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY**

Conformément à l'instruction M4, il est demandé aux membres du Comité de décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2009 du Budget Annexe de La Tour de Salvagny, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n° 1 (en gras les opérations nouvelles, en non gras les virements de crédits et en italique les opérations d'ordre).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes.

- Dépenses d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
2315 (23)	Immobilisations en cours	- 1 800,00 €
Total		- 1 800,00 €

- Recettes d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
2153 (040)	<i>Installations à caractère spécifique</i>	+ 1 800,00 €
Total		+ 1 800,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses d'Exploitation**

Nature	Libellé	Montant
675 (042)	<i>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</i>	+ 1 800,00 €
6156 (011)	Maintenance	- 50,00 €
6215 (012)	Personnel affecté par la collectivité	+ 50,00 €
Total		+ 1 800,00 €

- Recette d'Exploitation**

Nature	Libellé	Montant
775 (77)	Produits des cessions d'éléments d'actifs	+ 1 800,00 €
778 (77)	Autres produits exceptionnels	+ 9 200,00 €
706 (70)	Prestations de Service	- 9 200,00 €
Total		+ 1 800,00 €

BUDGET ANNEXE DE LA TOUR DE SALVAGNY 2009 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
Vue d'ensemble du budget voté par nature (montants en €uros)

Section d'exploitation

Libellé		Budget primitif + Report	Propositions nouvelles DM1	Total budgétaire
Dépenses d'exploitation				
011	Charges à caractère général	19 100,00	- 50,00	19 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 820,00	+ 50,00	2 870,00
042	Opérations d'ordre entre section	16 884,00	+1 800,00	18 684,00
66	Charges financières	8 650,00	0,00	8 650,00
Total dépenses d'exploitation		47 454,00	+ 1 800,00	49 254,00
Recettes d'exploitation				
042	Opérations d'ordre entre section	10 154,00	0,00	10 154,00
70	Ventes de prod fab, prest serv, mar	37 300,00	-9 200,00	28 100,00
75	Autres produits de Gestion courante	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	+11 000,00	11 000,00
Total recettes d'exploitation		47 454,00	+ 1 800,00	49 254,00

Section d'investissement

Libellé		Budget primitif + Report	Propositions nouvelles DM1	Total budgétaire
Dépenses d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	498 455,65	0,00	498 455,65
040	Opérations d'ordre entre sections	10 154,00	0,00	10 154,00
16	Emprunts & dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	89 050,77	-1 800,00	87 250,77
Total dépenses d'investissement		597 660,42	- 1 800,00	595 860,42
Recettes d'investissement				
040	Opérations d'ordre entre section	16 884,00	+ 1 800,00	18 684,00
13	Subventions d'investissement	208 733,10	0,00	208 733,10
16	Emprunts et dettes assimilées	376 950,00	0,00	376 950,00
Total recettes d'investissement		602 567,10	+1 800,00	604 367,10

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget annexe 2009 Réseau chaleur de La Tour de Salvagny.

*Date de réception en Préfecture : 17/12/2009
Date d'affichage : 17/12/2009*

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE 2009
RÉSEAU CHALEUR DE SATHONAY-CAMP**

Conformément à l'instruction M4, il est demandé aux membres du Comité de décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2009 du budget annexe de Sathonay Camp, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n° 1 (en gras les opérations nouvelles, en non gras les virements de crédits et en italique les opérations d'ordre)

SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'équilibre en dépenses et recettes.

- **Dépenses d'exploitation**

Nature	Libellé	Montant
6061	Fournitures non stockables	- 1 800,00 €
6811	Dotations aux amortissements	+ 1 760,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 40,00 €
Total		0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues Investissement	+ 1 760,00 €
Total		+ 1 760,00 €

- **Recettes d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
28154	Amortissement Matériel industriel	+ 1 760,00 €
Total		+ 1 760,00 €

BUDGET ANNEXE DE SATHONAY-CAMP 2009 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
Vue d'ensemble du budget voté par nature (montants en €uros)

Section d'exploitation

Libellé		Budget primitif + Report	Propositions nouvelles DM1	Total budgétaire
Dépenses d'exploitation				
011	Charges à caractère général	54 332,42	-1 800,00	52 532,42
012	Charges de personnels	3 300,00	+ 40,00	3 340,00
023	Virement à la section d'investissement	5 802,00	0,00	5 802,00
042	Opérations d'ordres entre section	10 480,00	+ 1 760,00	12 240,00
66	Charges financières	15 508,33	0,00	15 508,33
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'Exploitation		89 422,75	0,00	89 422,75
Recettes d'exploitation				
002	Excédent antérieur reporté	30 852,22	0,00	30 852,22
042	Opérations d'ordres entre section	1 152,00	0,00	1 152,00
70	Ventes prod. fab., prestations service	60 421,79	0,00	60 421,79
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'Exploitation		92 426,01	0,00	92 426,01

Section d'investissement

Libellé		Budget primitif + Report	Propositions nouvelles DM1	Total budgétaire
Dépenses d'investissement				
020	Dépenses Imprévues	0,00	+ 1 760,00	1 760,00
040	Opérations d'ordre entre sections	1 152,00	0,00	1 152,00
16	Emprunts & dettes assimilées	15 330,00	0,00	15 330,00
Total dépenses d'investissement		16 482,00	+ 1 760,00	18 242,00
Recettes d'investissement				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	31 198,43	0,00	31 198,43
021	Virement de la section de fonctionnement	5 802,00	0,00	5 802,00
040	Opérations d'ordre entre section	10 480,00	+ 1 760,00	12 240,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'investissement		47 480,43	+ 1 760,00	49 240,43

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget annexe 2009 de Sathonay Camp.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2009

Date d'affichage : 17/12/2009

**COMPÉTENCE OPTIONNELLE "ÉCLAIRAGE PUBLIC"
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS**

(Mise à jour de la délibération C2008-12-09/03)

Les contributions des communes ayant transféré la compétence optionnelle "Éclairage Public" au SIGERLY, conformément aux statuts du syndicat et notamment son article 13, ont été établies par la délibération C2005-12-05/06 du 5 décembre 2006 et modifiées par la délibération C2008-12-09/03.

Elles peuvent s'écrire sous la forme :

$$\begin{aligned} \text{Contribution annuelle EP (€)} = & \quad \text{Contribution fixe} \\ & + \text{Quote-part fonctionnement} \\ & + \text{Quote-part investissements} \end{aligned}$$

Le complément apporté ne concerne que la quote-part fonctionnement.

Il est rappelé que cette quote-part fonctionnement représente la part de la commune au fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle dépend de la puissance installée, de la couverture en éclairage public de la commune et du nombre d'habitants sur la commune. Elle valorise les coûts globaux du syndicat pour l'achat d'énergie, la maintenance et l'entretien de tous les réseaux d'éclairage public mis à disposition du syndicat.

Elle s'écrit actuellement sous la forme :

$$QP_f = 330 \times P_{installée} + 31 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab} + (2 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab})$$

avec :

$\tau_{ptslum/hab}$: représente la couverture en éclairage public de la commune

Nb_{hab} : représente la population de la commune (sur la base INSEE de début de mandat – Article 13 des statuts du syndicat)

$P_{installée}$: représente la puissance installée sur la commune (en kW)

Les modifications proposées sont conformes aux statuts du syndicat et aux modifications de prix constatées en 2009 et prévisibles pour 2010.

Compte tenu que :

- Les frais d'achat d'énergie pour les tarifs bleus ont augmenté de 1,9 % le 15 août 2009
- Des frais supplémentaires sont facturés par les prestataires pour améliorer la lisibilité de la consommation et de la facturation
- La cartographie de l'éclairage public a été mise en œuvre en 2009 et doit faire l'objet d'améliorations en 2010 (accessibilité et fiabilité)

il est proposé au comité d'intégrer l'évolution des prix dans la formule de calcul des contributions, soit la nouvelle formule :

$$QPf = 337 \times P_{installée} + 31 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum / hab} \times Nb_{hab}$$

Le mode de calcul de la quote-part investissement et de la part fixe reste inchangé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

Par : 66 voix Pour, voix Contre, 1 Abstention

- ADOPTE la modification de la contribution de la compétence optionnelle "éclairage public" telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

Date de réception en Préfecture : 17/12/2009

Date d'affichage : 17/12/2009

